

(Cette traduction française a été produite par l'OMPH. La traduction anglaise peut être consultée sur le site Web de l'ONU à : <http://www.un.org/disabilities/default.asp?id=17>)

## ***Secrétariat pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées***

Secrétariat conjoint – composé de personnel provenant à la fois du Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU, basé à New York, et du Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) à Genève – a été mis sur pied pour assurer les services nécessaires à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif.

Lorsque la Convention entrera en vigueur, DAES appuiera la Conférence des États Parties qui se tiendra à New York. À Genève, le HCDH appuiera le Comité des droits des personnes handicapées.

À New York, le Secrétariat pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées est logé dans la Division pour la Politique sociale et le développement du DAES qui est responsable des activités liées à l'élimination de la pauvreté et à l'emploi, aux questions générationnelles et à l'intégration, au développement inclusif, aux organisations non-gouvernementales, et aux questions autochtones.

Les objectifs du Secrétariat au DAES sont : (i) d'appuyer la participation entière et effective des personnes ayant des incapacités à la vie sociale et au développement; (ii) de promouvoir les droits et de protéger la dignité des personnes ayant des incapacités, et; (iii) de promouvoir l'égalité d'accès à l'emploi, à l'éducation, à l'information, aux biens et services. Le mandat du Secrétariat au DAES inclut également la revue et l'application des Règles universelles pour l'égalisation des chances pour les personnes handicapées adoptées en 1994, ainsi que du Programme mondial d'action concernant les personnes handicapées adopté en 1982. De plus, le Secrétariat prépare des publications et agit comme centre d'échange d'information sur les questions relatives à l'incapacité; il fait la promotion des programmes nationaux, régionaux et internationaux; il

fournit de l'appui aux gouvernements et à la société civile; et il fournit un appui substantiel aux projets et activités de coopération technique.

À Genève, le Secrétariat pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées est composé à l'heure actuelle du Conseiller en matière de droits de la personne et de l'incapacité au sein de la Division des Opérations, programmes et de la recherche. Lorsque le Comité des droits des personnes handicapées sera mis sur pied au moment de l'entrée en vigueur de la Convention, le Secrétariat comprendra également le Secrétaire et du personnel pour appuyer le Comité.

Les objectifs du Secrétariat au HCDH, tirés du Plan d'action du Haut Commissaire, sont : (i) engagement des pays – appuyer une augmentation du travail de l'ONU sur le terrain au niveau des pays en matière de droits de la personne et en lien avec la Convention, avec une emphase particulière sur la sensibilisation et la promotion de la ratification; (ii) appui aux organes de droits de la personne – intégrer l'incapacité au sein des programmes de droits de la personne de l'ONU, en particulier dans le travail du Conseil des droits de l'homme et des organes de suivi du traité; (iii) leadership – encourager le Haut Commissaire à faire de la sensibilisation à l'incapacité une question de droits de la personne, et fournir outils et publications pour assister les États, les organisations de la société civile et les institutions nationales de droits de la personne dans l'application de la Convention; et, (iv) partenariat – travailler étroitement avec les autres organisations intergouvernementales et de la société civile à renforcer le travail sur la Convention par le biais de la coopération.